

Décharge 2014: Office européen de police (Europol)

2015/2186(DEC) - 28/04/2016 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Office européen de police (Europol) pour l'exercice 2014.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2016/1570 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Office européen de police pour l'exercice 2014.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur de l'Office européen de police sur l'exécution du budget de l'Office pour l'exercice 2014.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 28 avril 2016 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 28 avril 2016).

Parmi les principales observations faites par le Parlement dans la résolution accompagnant la décision de décharge, ce dernier demande à l'Office de maintenir **au niveau le plus bas possible les crédits d'engagement reportés à l'exercice suivant**, afin de mieux honorer ses obligations en matière de transparence et de responsabilité.